

ASSEMBLÉE NATIONALE30 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 31738 à 31759

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

« La France, par l'intermédiaire du Ministre chargé de l'énergie, demande la renégociation des directives européennes impliquant l'ouverture à la concurrence du secteur énergétique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les bénéfices attendus de l'ouverture à la concurrence n'ont pas été obtenus, notamment en ce qui concerne les tarifs d'électricité qui ont fortement augmenté.

Il est donc nécessaire de procéder à une renégociation des directives visant la libéralisation totale de ce secteur.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 31738 de M. Daniel Paul
Adt n° 31739 de M. Asensi
Adt n° 31740 de M. Biessy
Adt n° 31741 de M. Bocquet
Adt n° 31742 de M. Braouezec
Adt n° 31743 de M. Brard
Adt n° 31744 de M. Brunhes
Adt n° 31745 de Mme Buffet
Adt n° 31746 de M. Chassaigne
Adt n° 31747 de M. Desallangre
Adt n° 31748 de M. Dutoit
Adt n° 31749 de Mme Fraysse
Adt n° 31750 de M. Gérin
Adt n° 31751 de M. Goldberg
Adt n° 31752 de M. Gremetz
Adt n° 31753 de M. Hage
Adt n° 31754 de Mme Jacquaint
Adt n° 31755 de Mme Jambu
Adt n° 31756 de M. Lefort
Adt n° 31757 de M. Liberti
Adt n° 31758 de M. Sandrier
Adt n° 31759 de M. Vaxès